CPJEPS Animateur – Mention animateur d'activités et de la vie quotidienne

Mis à jour le 7 décembre 2022

Conditions d'entrée et prérequis

Le CPJEPS s'adresse aux personnes :

- Ayant une expérience dans l'animation, et/ou ayant un projet professionnel confirmé dans les métiers de l'animation,
- Possédant une attestation de formation valide relative au secourisme (PSC1, SST, …),
- Agées d'au moins 18 ans,
- Satisfaisant aux épreuves de sélection.

Niveau d'entrée

Sans diplôme

Niveau de sortie

Niveau 3 - CAP

Public visé

Salarié, Particulier, Individuel, Demandeur d'emploi.

Rythme

Temps plein

Durée en centre

407 heures

Durée en entreprise

300 heures

Validation

Niveau 3 (anciennement niveau V). Validation du Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport. Vous avez la possibilité de valider un/ou des blocs de compétences.

Certification

Oui

Objectifs professionnels

L'animateur sera capable de préparer et de conduire des séances d'animation à destination de diffèrent publics.
L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce son activité professionnelle en référence avec le projet de la structure qui l'emploie et dans le cadre d'une équipe.

Il sera capable :

- D'accueillir différents publics,
- De concevoir et animer des temps de vie quotidienne, dans différents lieux d'accueil,
- De concevoir et animer des activités éducatives,
- D'assurer la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge,
- D'évaluer ses actions d'animation et d'en rendre compte.

Contenu

UC1 : Participer au projet et à la vie de la structure 100h Se situer dans sa structure et dans son environnement professionnel

- Contribuer au sein de l'équipe au fonctionnement de la structure et à l'élaboration du projet d'animation
- Communiquer dans et pour sa structure

UC2 : Animer les temps de vie quotidienne du groupe 100h

- Accueillir les publics encadrés
- Aménager des temps, des espaces par la mise en place d'un cadre sécurisant
- Encadrer un groupe dans ses temps de vie quotidienne en s'assurant de la sécurité physique et morale des publics

UC3 : Concevoir des activités en direction d'un groupe

- Préparer des activités s'inscrivant dans le projet de la structure
- Concevoir l'organisation des activités
- Préparer l'évaluation de ses activités

UC4 : Animer des activités

- Conduire des activités dans plusieurs domaines
- Encadrer un groupe pendant des temps d'activités en sécurité
- Évaluer ses activités

Modalités pédagogiques

CPJEPS Animateur – Mention animateur d'activités et de la vie quotidienne

Modalités d'évaluation

Épreuves écrites, orales.
Étude de cas pratique.
Présentation de dossiers de pratique professionnelle.
Evaluation des compétences acquises en entreprise.
Passage devant le jury.
Les évaluations certificatives des UC1 et UC2 se déroulent en organisme de formation. Les évaluations des UC 3 et UC 4 se déroulent en structure d'alternance.

Modalités de suivi

- Un référent par stagiaire,
- Régulation de parcours,
- Bilan intermédiaire et final,
- Suivi en entreprise,
- Entrainement régulier aux épreuves.

Entrée-sortie permanente

Oui

Profil des intervenants

Formateurs professionnels experts de leur métier et/ou experts en formation des adultes.
Professeurs de l'Education Nationale.

Méthodes pédagogiques

La formation est organisée en groupe homogène à partir de 8 personnes.
Pédagogie active : exercices, jeux de rôle sur des situations réelles en alternance avec des apports théoriques.
Etude de cas concrets apportés par les participants.
Echanges favorisant la dynamique de groupe.
Les mises en situation sous forme de jeux de rôle sont commentées en groupe et reprises individuellement avec chaque participant.
Le formateur apporte des conseils personnalisés permettant de faire le point sur les projets en termes de points de progrès et de réussite.

Moyens pédagogiques

Espace dédié (salle adaptée aux formations dans les métiers de l'animation).
Connexion Internet.
PC multimédia.
Centre de ressources documentaires.

Délais et modalités d'accès

Nous contacter.

Financements possibles

16€/H.
CPF, Contrat de Professionnalisation, Contrat d'apprentissage, Programme régional de la formation, Individuel payant.

Poursuite de parcours

Poursuite de parcours possible en BPJEPS (La personne titulaire du CPJEPS mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » obtient l'UC 4 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tout public »).
Possibilité d'insertion professionnelle directe.

Référent handicap

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un accompagnement spécifique pourra être réalisé après étude du dossier.

Réseau

- GRETA des Ardennes – Secteur Sanitaire et Social
-

- sanitaire.social@greta-ardennes.com
- 03 51 25 22 81